



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h05.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 2.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Christophe LIME

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2016/003236

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Subventions < 10 000 €

**Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Subventions < 10 000 €**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016 / 2020 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés »	Montant de l'AP : 4 546 800 € Montant du CP 2016 : 580 000 € Montant de l'opération : 24 403 € répartis comme suit : - AAPEL PO : 23 053 € - PAMELA : 1 350 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 5 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 24 403 €.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation • Si atteinte du niveau BBC-Neuf 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 500€ par logement • 2 000€ par logement

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC global » : I dossier

Demandeur : **M. GEROME Thibault**
23 Ter rue de la Grette à BESANCON
Propriétaires-occupants très modestes
Classe G initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 075 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

Demandeur : **M. JEANVOINE Roger**
48 route de la Belle Etoile à FRANOIS
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 2 dossiers

Demandeurs : **M. AGABA Rachid**
11 rue de l'Observatoire à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 200 €

M. et Mme PASQUALINI Florian et Isabelle
Rue Météore à MISEREY SALINES
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 2 578 €



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 4 dossiers = 49%**
Montant des travaux générés : 122 450 €
**Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
5,46 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA « propriétaires occupants »)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement. Les conditions de ressources (« revenus moyens ») ont été fixées par délibération du 26 juin 2014.

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée, dans la limite de son coût réel et plafonné à 250 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 49 % :

Demandeur : **Mme MONNERET Charlène**
75 rue de Belfort à BESANCON
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 1 350 €

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur. Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur SOLiHA en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 900 €.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 4 demandes de subvention **AAPEL** propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 23 053 €,
- la demande de subvention **PAMELA**, pour un montant total prévisionnel de 1 350 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 JUN 2016



Contrôle de légalité

Demandes de subvention dans le cadre de l'aide AAPEL

DEMANDEUR	OPERATEUR AHO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E* APRES TRAVAUX	GAIN €
PERFORMANCE BBC GLOBAL														
GEROME Thibaut TM	Julienne Juvet	Besançon	1990	Isolation thermique par l'extérieur + doublage intérieur sous-sol + doublage rampants + menuiseries extérieures + portes entrée + VMC + chauffe eau solaire	23 466 €	130 €	225 €	1 500 €	7 200 €	9 075 €	24 467 €	41%	C	81%
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 30%														
JEANVOINE Roger (M)	Solha	Francis	1972	Chaudière bois bûches + VMC + menuiseries extérieures + portes d'entrée	23 024 €		225 €		7 300 €	7 200 €	12 173 €	96%	D	53%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%														
AGABA Rachid TM	Solha	Besançon	1960	Quocis part ravalement de façade avec isolation + VMC + menuiseries extérieures	14 476 €		225 €		4 200 €	4 200 €	500 €	32%	C	34%
PASQUALINI Florian et Isabelle TM	Solha	Miéussy-sous-Mont	2004	Chaudière gaz à condensation + VMC logbois	11 344 €		225 €		3 520 €	3 575 €	4 468 €	81%	D	29%